

Respecter ses engagements

Le budget

de **2005**



Forger une
économie
productive et
durable

le 23 février 2005

Canada 

Les résultats économiques et financiers remarquables du Canada

Depuis l'élimination du déficit en 1997, le gouvernement suit une approche équilibrée pour le remboursement de la dette, la réduction des impôts et les investissements dans les priorités économiques et sociales.

Cette approche porte fruit. Parmi les grands pays industrialisés du Groupe des Sept (G-7), le Canada se distingue par les réalisations suivantes :

- il obtient les meilleurs résultats pour la création d'emploi, avec plus de 3 millions de nouveaux emplois;
- il connaît la plus forte hausse du niveau de vie;
- il maintient l'inflation et les taux d'intérêt à des niveaux stables et faibles.

En raison des sept excédents consécutifs du gouvernement du Canada, la dette fédérale a été réduite de plus de 61 milliards de dollars. Le Canada présente le meilleur ratio de la dette au PIB parmi les pays du G-7, après avoir occupé l'avant-dernier rang à ce chapitre auparavant. Grâce à la situation financière solide du gouvernement et à l'allègement du fardeau de la dette, plus de ressources ont pu être consacrées à bâtir un meilleur pays plutôt qu'au remboursement de créanciers.

Budget de 2005 : Respecter ses engagements

Le gouvernement du Canada a présenté un plan d'action ambitieux et a pris des engagements clairs envers les Canadiennes et les Canadiens.

Dans le budget de 2005, le gouvernement respecte ses engagements dans les domaines suivants :

- 1** Investir dans les gens.
- 2** Investir dans les idées et les technologies habilitantes.
- 3** Investir dans les régions et les secteurs.
- 4** Assurer un régime fiscal équitable et concurrentiel.
- 5** Rendre les marchés plus efficaces et plus efficaces.

Il est impossible d'atteindre tous les objectifs fixés au moyen d'un seul budget. C'est pourquoi les mesures contenues dans le budget de 2005 s'appuient sur les initiatives des budgets précédents et pavent la voie à d'autres améliorations, que pourra apporter le gouvernement lorsque les ressources le permettront.

1 Investir dans les gens

À mesure que les travailleurs de la génération du baby-boom prendront leur retraite, le nombre de Canadiens faisant partie de la population active diminuera par rapport à l'ensemble de la population. Ainsi, pour assurer la croissance future du niveau de vie, le Canada devra compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et capable d'adaptation qui puisse répondre et donner de l'impulsion à l'économie de demain.

Face à un tel défi, le Canada devra utiliser de nouvelles approches qui accroîtront les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement des compétences, et ce, à toutes les étapes de la vie. Le budget de 2005 prévoit plusieurs investissements clés à cet égard :

- 5 milliards de dollars sur cinq ans pour une initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en collaboration avec les provinces et les territoires;
- 120 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration du Programme d'éducation spéciale à l'intention des enfants des Premières nations vivant dans les réserves.
- 398 millions sur cinq ans pour adapter davantage les services aux besoins des immigrants et améliorer les programmes d'établissement et d'intégration, afin d'aider les nouveaux arrivants au Canada à intégrer plus rapidement le marché du travail;
- 125 millions sur trois ans pour mettre en œuvre une stratégie des compétences en milieu de travail, pour aider les travailleurs à s'adapter à l'évolution des exigences professionnelles;
- 30 millions de dollars sur trois ans pour que le Secrétariat national à l'alphabétisation puisse mieux sensibiliser la population aux enjeux relatifs à l'alphabétisation et promouvoir l'apprentissage en milieu de travail.

2 Investir dans les idées et les technologies habilitantes

L'amélioration de notre environnement, le perfectionnement de notre système de soins de santé et l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises canadiennes passent essentiellement par la recherche. Le gouvernement du Canada va continuer de faire sa part, avec les universités et le secteur privé, pour promouvoir la recherche et les nouvelles technologies.

Le budget de 2005 prévoit des investissements stratégiques de 810 millions de dollars dans les idées et les technologies habilitantes pour les cinq prochaines années, dont :

- 375 millions de dollars sur cinq ans pour les trois conseils subventionnaires fédéraux, soit les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada;
- l'augmentation des fonds, de 245 millions de dollars à 260 millions à compter de 2005-2006, pour les universités et les hôpitaux de recherche pour les coûts indirects de la recherche financée par le gouvernement du Canada;
- 125 millions de dollars sur cinq ans pour la recherche en physique des particules effectuée dans les installations scientifiques de la Tri-University Meson Facility en Colombie-Britannique;
- 30 millions pour les Académies canadiennes des sciences pour qu'elles effectuent des évaluations expertes et indépendantes d'enjeux scientifiques clés;
- 165 millions pour Génome Canada pour maintenir la recherche de pointe en génomique;
- 20 millions pour Precarn, qui se spécialise dans le domaine de la robotique avancée et de l'intelligence artificielle.

Ces initiatives s'ajoutent aux investissements de 11 milliards de dollars du gouvernement du Canada dans la recherche universitaire depuis 1998.

3 Investir dans les régions et les secteurs

Le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter l'aide qu'il accorde pour le développement régional et sectoriel, pour que toutes les régions et tous les secteurs du pays puissent contribuer à la croissance économique et à la hausse du niveau de vie, et en profiter.

Le budget de 2005 respecte cet engagement et investit 1,2 milliard de dollars dans des initiatives de développement régional dans tout le pays, dont :

- 800 millions pour les organismes de développement économique régional au Canada atlantique, dans l'Ouest, au Québec et dans le Nord de l'Ontario;
- 120 millions pour la Stratégie pour le Nord afin d'aider les trois territoires canadiens à promouvoir le développement économique;
- 55 millions au cours des cinq prochaines années pour les organismes de développement des collectivités, qui fournissent des prêts aux petites entreprises de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.

Le budget de 2005 augmente aussi le financement de secteurs névralgiques de l'économie canadienne, comme l'agriculture et l'énergie.

4 Assurer un régime fiscal équitable et concurrentiel

Le budget de 2005 réduit les impôts de tous les contribuables et surtout de ceux dont le revenu est faible ou modeste. Il préserve également l'avantage concurrentiel du Canada par rapport aux États-Unis au chapitre de l'impôt des sociétés. Lorsque les mesures contenues dans le budget auront été mises en œuvre :

- les contribuables ne paieront plus d'impôt fédéral sur les premiers 10 000 \$ de revenu (encadré);
- les plafonds de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite et à un régime de pension agréé seront haussés à 22 000 \$, pour favoriser l'épargne et l'investissement;

- la surtaxe des sociétés, instaurée à l'origine pour aider à réduire le déficit fédéral, sera éliminée;
- le taux général d'imposition du revenu des sociétés sera réduit de 21 % à 19 %.

Augmentation du montant personnel de base

À l'heure actuelle, un particulier peut gagner jusqu'à 8 000 \$ de revenu sans avoir à payer d'impôt fédéral. L'impôt s'applique à la partie de son revenu qui dépasse ce montant.

D'ici 2009, le montant de revenu qu'un particulier pourra gagner sans payer d'impôt sera d'au moins 10 000 \$.

Cette mesure, d'environ 7,1 milliards de dollars sur cinq ans, réduira les impôts de tous les contribuables.

Les personnes à revenu faible ou modeste profiteront le plus de cette mesure. Par exemple, 860 000 contribuables à faible revenu, dont 240 000 aînés environ, n'auront plus à payer d'impôt.

Les dispositions législatives visant à mettre en œuvre ces mesures seront déposées le plus rapidement possible.

5 Rendre les marchés plus efficaces et plus efficaces

Le gouvernement du Canada s'engage à instaurer un climat plus favorable pour les entreprises et l'investissement, en réduisant les impôts et en rendant la réglementation plus efficace.

Le budget de 2005 prévoit des réformes réglementaires et des initiatives connexes qui contribueront à stimuler la croissance économique, par exemple :



- éliminer immédiatement la limite de 30 % sur les biens étrangers imposée pour les placements de retraite;
- lancer un examen de la législation régissant les institutions financières du Canada, pour mieux protéger les consommateurs et accroître l'efficience;
- augmenter la protection de l'assurance-dépôts, de 60 000 \$ à 100 000 \$, pour mieux protéger les consommateurs;
- réduire le chevauchement et le dédoublement entre les organismes fédéraux de réglementation du secteur financier canadien.

Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour améliorer la réglementation des valeurs mobilières.

Renseignements sur le budget de 2005

Vous pouvez obtenir des renseignements sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant au :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
1 800 465-7735 (téléimprimeur, pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole)

Pour obtenir des exemplaires de ce dépliant ou d'autres documents budgétaires, adressez-vous au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

This document is also available in English.